

Rapport Racine : pour les artistes et auteurs, 23 mesures

prometteuses... qu'il faut concrétiser

A une semaine du festival de la BD d'Angoulême, le rapport de Bruno Racine a été remis officiellement au ministre de la Culture mercredi soir. Intitulé "L'auteur et l'acte de création", il expose sans fard et en détails la situation précaire des artistes-auteurs dans l'hexagone, et propose vingt-trois mesures qui, si elles étaient appliquées, amélioreraient considérablement leur situation.

Enfin ! A une semaine de l'ouverture du 47e festival d'Angoulême consacré à la Bande Dessinée, le « rapport Racine » était devenu un serpent de mer attendu de pied ferme par les artistes-auteurs. Écrivains, scénaristes de films ou de séries, auteurs de livres ou de BD, illustrateurs, graphistes, photographes, designers, **plasticiens...** ils sont environ **270 000** à cotiser actuellement en tant que tel au régime général.

Confiée, en avril 2019, par Franck Riester au haut fonctionnaire Bruno Racine, ancien président du centre Pompidou et de la Bibliothèque nationale de France, la mission était ambitieuse : dresser un état des lieux de leur situation, se projeter dans la durée pour identifier les évolutions de leur activité à l'heure des GAFAs, du numérique ou de l'intelligence artificielle, et surtout, proposer des changements concrets pour améliorer leurs conditions de vie.

Vers une professionnalisation des artistes-auteurs

La lecture du rapport rassure : l'analyse menée par Bruno Racine et plusieurs experts indépendants sur plus de cent quarante pages constitue une **reconnaissance de la situation difficile des artistes-auteurs**. Cette revendication était d'ailleurs à l'origine de la création de nombreux mouvements de défense et d'associations ces dernières années,

à l'image du collectif [#Payetonauteur](#) ou de la [Ligue des auteurs professionnels](#). Le [rapport Racine](#) pointe donc l'érosion de leurs revenus, soulignant que « *les jeunes et les femmes sont particulièrement exposés aux difficultés socio-économiques* ». Désormais, ils ne sont plus seuls à devoir prouver les difficultés auxquelles ils sont confrontés, et c'est une avancée de taille. Les mesures concrètes – vingt-trois au total, dont beaucoup sont très techniques – s'articulent autour de trois grands axes, le premier étant l'établissement d'un statut professionnel des artistes-auteurs, clairement défini par des textes. Car il n'existe toujours pas, à ce jour, de définition de l'auteur, ce dernier étant reconnu comme tel uniquement si un contrat est établi avec un diffuseur. Ce statut, basé sur la pratique créative, construirait donc un corps professionnel, ouvrant potentiellement des droits aux créateurs auto-diffusés. En somme, on reconnaîtrait la « **carrière artistique comme métier et pas seulement comme vocation** » et, si cela semble symbolique, c'est en fait une avancée capitale qui leur permettrait notamment de peser plus face aux « *acteurs de l'aval* » (éditeurs, producteurs, diffuseurs...), plus puissants et mieux organisés.

La fragilité – ancienne – pointée par le rapport a été aggravée par des facteurs conjoncturels. Les conséquences de certaines réformes sociales comme celle de la retraite complémentaire n'ont, par exemple, pas été suffisamment prises en compte. De même, la complexité des démarches administratives demeure un réel obstacle. A cela s'est ajouté un manque de soutien politique. Les efforts budgétaires, qui portent surtout sur l'élargissement de l'accès à la culture, ont relégué les artistes-auteurs dans « *l'angle mort des politiques publiques* ». Il est temps d'y mettre fin.

Renforcer la défense collective des artistes-auteurs

Une deuxième série de mesures vise à renforcer collectivement les artistes-auteurs, en commençant par leur permettre de décider de leur sort, à travers l'organisation rapide d'élections professionnelles et démocratiques dans chaque secteur. La question de la représentation professionnelle est posée : **qui défend, non pas « le droit d'auteur »**

mais les droits des auteurs, c'est-à-dire leurs conditions de création ? Le rapport souligne que soixante millions d'euros de droits collectés par les puissants organismes de gestion collective ou OGC (autrement dit, les gestionnaires de droits d'auteurs, comme la SACEM, la SOFIA, l'ADAGP etc) pourraient être réorientés vers le financement des syndicats d'artistes-auteurs. Manière d'équiper ces organisations et de rééquilibrer le rapport de force.

Audacieux, le rapport Racine recommande aussi la création d'un **Conseil national des artistes-auteurs**. Il serait composé des représentants de leurs organisations professionnelles, des syndicats d'éditeurs, producteurs et diffuseurs. Les OGC seraient aussi présents, mais la question de leur légitimité de représentation professionnelle est posée. Un calendrier de négociation collective à mener est proposé, notamment sur les questions de rémunération, et sur la création d'un «*contrat de commande prenant en compte le travail de création* », qui remplacerait l'à-valoir (avance sur les droits d'auteur) jusqu'ici pratiqué. Mieux encore, une feuille de route est annexée au rapport, pour une mise en oeuvre des vingt-trois mesures entre janvier 2020 et mai 2021. Il reviendrait donc à l'État d'affirmer – enfin – son rôle de régulateur.

Bruno Racine propose enfin une réorganisation au sein-même du ministère de la Culture. Et de remplacer le service du livre par une délégation aux artistes-auteurs. Elle serait un unique interlocuteur, dédié à leurs problématiques transversales, chargée de « *coordonner la politique des artistes-auteurs du ministère [...], de piloter la concertation territoriale animée par les DRAC, de préparer les réformes [...] et d'assurer le secrétariat du Conseil national des artistes-auteurs* ». Une dernière recommandation suggère la création d'un observatoire chargé de collecter des statistiques sur la profession. C'est plus que nécessaire.

Réaffirmer le soutien de l'État

La moitié des mesures est consacrée au renforcement du statut de l'artiste-auteur. Sans recommander l'instauration d'une nouvelle taxe, le rapport estime que les aides au secteur

culturel doivent davantage les prendre en compte. Bruno Racine demande également à l'État de veiller à ce que les auteurs soient rémunérés de manière plus juste, d'autant qu'ils sont considérés comme un des piliers de l'EAC / l'éducation artistique et culturelle. La création d'un portail d'information dédié, ainsi que des interlocuteurs qualifiés devraient permettre une meilleure communication. Autre mesure longtemps réclamée, mais étonnamment restreinte aux auteurs de BD et jeunesse : la rémunération des auteurs lorsqu'ils participent à des salons et des festivals, auxquels l'octroi d'aides publiques serait conditionné « *au respect des règles et bonnes pratiques relatives aux artistes-auteurs* ».

Le rapport propose enfin de mieux former les étudiants aux aspects administratifs de leurs futurs métiers, de les accompagner dans la durée, ou encore de mettre en valeur leur travail et la vitalité de la création contemporaine à travers des manifestations nationales.

Frappé au coin du bon sens, le rapport Racine fera probablement date. Reste, désormais, à voir ce qu'en retiendra le ministre de la Culture. S'il résiste aux pressions des autres acteurs du secteur, Franck Riester a en tout cas entre les mains de quoi changer la vie des artistes-auteurs.